



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-662

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination des affaires parisiennes**

75-2021-11-25-00004 - Arrêté préfectoral composant la commission chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats à l'occasion du second tour de l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris du 9 décembre 2021 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

75-2021-11-25-00004

Arrêté préfectoral composant la commission  
chargée de veiller à la régularité du scrutin et de  
proclamer les résultats à l'occasion du second  
tour de l'élection des juges du tribunal de  
commerce de Paris du 9 décembre 2021

**Arrêté préfectoral n°**  
**composant la commission chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats à**  
**l'occasion du second tour de l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris**  
**du 9 décembre 2021**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de commerce et, notamment, ses articles L.723-13 et R.723-8 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2011, relatif aux bulletins de vote pour l'élection des juges des tribunaux de commerce, des chambres commerciales des tribunaux de grande instance dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et des tribunaux mixtes de commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2021-10-26-00005 du 26 octobre 2021 relatif à l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris du 26 novembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2021-11-05-00002 du 5 novembre 2021 composant la commission chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats à l'occasion de l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris du 26 novembre 2021 ;

Vu l'ordonnance de désignation du 10 novembre 2021 par le premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu la note du 23 août 2021 relative à l'organisation de l'élection annuelle 2021 des juges des tribunaux de commerce en application de l'article L.723-11 du Code de commerce ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

**A R R Ê T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats, instituée à l'occasion du second tour de l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris fixé le 9 décembre 2021, est composée comme suit :

Le jeudi 9 décembre 2021, opération de dépouillement et de recensement des votes du second tour du scrutin :

Président Titulaire	Monsieur Gilles BALAY Président de chambre à la Cour d'appel de Paris
Président suppléante	Madame Laure ALDEBERT Conseillère à la Cour d'appel de Paris

Membre titulaire	Madame Frédérique MAREC 1 <sup>ère</sup> vice-présidente adjointe au tribunal judiciaire de Paris
Membre suppléant	Madame Laure BERNARD Vice-présidente au Tribunal judiciaire de Paris
Membre titulaire désigné par le préfet	Madame Aïssatou DIENE Cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris
Membre suppléant désigné par le préfet	Madame Katia AYADI Adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris

**Article 2** : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris ([www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france)), et notifié aux membres de la commission susmentionnée.

Fait à Paris, le 25 novembre 2021

Le préfet,  
SIGNE

Marc GUILLAUME